

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Berthoud, Ferdinand (1727-1807)
Auteur(s) secondaire(s)	Rosily Mesros, François Étienne de (1748-1832)
Titre	Correspondance entre Ferdinand Berthoud et le vice-amiral Rosily
Collation	1 f. double ; 22,5 cm
Nombre de vues	4
Cote	CNAM-BIB Ms 16 (2)
Sujet(s)	Chronomètres de marine
Thématique(s)	Machines & instrumentation scientifique Trésors & unica
Typologie	Manuscrit
Langue	Français
Date de mise en ligne	06/02/2025
Date de génération du PDF	11/02/2025
Notice complète	<a href="https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-2013101115101350512">https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-2013101115101350512</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?MS16.2">https://cnum.cnam.fr/redir?MS16.2</a>

Depot  
general.  
de la marine

Leyens de la lettre écrit  
par Mr Rosilly a mon  
Berthoud c  
Liberté  
Berthoud c  
égalité

Juin 1800

MS 16 (2)

Paris le 26 prairial an 8 de la république  
française une et indivisible.

Le vice-amiral Directeur et Inspecteur du  
Dépot général de la Marine et des Colonies  
Au Citoyen Berthoud

a Grossay

Je vous previens, Citoyen, que je viens de recevoir  
l'ordre du ministre, pour vous faire remettre  
six horloges Marins pour être reparées  
il me fait savoir que deux sont destinées  
pour le voyage au bout du monde par le  
Capitaine Baudin et sont extrêmement  
précieuses indiquez moi par <sup>votre</sup> réponse si  
je dois vous les envoyer a la campagne  
ou si vous les ferez prendre au dépôt.

Salut, et Consideration

Signe Rosilly



Suite de la lettre de M<sup>r</sup> Rosilly, écrit de la main  
de Monsieur Berthonne

Le 30 prairial an 8. J'ai reçu les six horloges  
Marine mentionnées dans la lettre ci-devant <sup>qu'il</sup> du  
general Rosilly savoir n°1. petite horloge à report et  
cadran d'Email: elle est toute fracassée et hors état  
de jamais servir: elle restera en dépôt avec les autres  
pièces et instruments que j'ai en garde

N°2. grande horloge à report, la glace qui recouvre  
le cadran est réduite en poudre: le report de la suspension  
du Balancier cassé ou peut la rétablir

Cette horloge N°3. Idem. horloge à report fracassée la glace  
servie utilement réduite en poudre; les pivots de Seconde Cassé laiguille  
en 1776 au perdu. report de suspension du Balancier cassé  
de bord à la campagne des

N°4. Idem. horloge à report: la suspension de l'horloge  
côte d'Afrique fracassée tout ~~ret~~ de service la glace en poudre  
l'axe du Balancier cassé l'échappement détruit, tous  
les pivots des Rouleau cassé. Les réparations  
seront longues et coûteuses

N° XXVI grande horloge à report le Report de  
suspension cassé le rouage de cette machine n'étant pas  
démonté je n'ai pu juger si l'échappement n'est gravissé

N° XXVII. petite horloge à report faite pour accompagner  
les grandes et la seule à laquelle je n'ai pas encore  
appelé d'accident mais cette machine n'est pas faite pour  
soutenir une longue campagne elle n'est qu'accessoire pour porter  
l'heure de la terre au vaisseau

2

# Nota sur les horloges

N° XXVI. fut envoyé par ordre du ministre en  
janv 1790. à MM<sup>e</sup> de Choiseul avec la petite  
N° XXX. celle ci n'est pas revenue.

1793. 16 may

(au Commandant des armes à l'orient des horloges  
envoyé par ordre du ministre)

Saroy N° 3 grande horloge à report  
N° 32 petite horloge à report

Le dit envoyé à l'au Commandant des armes à toulon  
deux horloges

N° 6 grande horloge à report

N° 1 <sup>ou montre à sonner</sup> petite horloge à ~~report~~ report

D. Envoyé au Commandant des armes à Rochefort deux  
horloges

Saroy N° 2 grande horloge à report

N° 31 petite horloge à report

Cette dernière n'est pas revenue et faut la reclamer

Copie de la lettre de M<sup>r</sup> Berthonne à monsieur  
Rosily directeur du dépôt général de la marine &  
Général

Les six horloges dont le ministre a ordonné la  
réparation ainsi que vous m'avez fait l'honneur de  
me instruire par votre lettre du 26 Prairial an 8  
ont été transportées à mon logement le 30 suivant  
ces horloges sont toutes à réparer elle portent les no

1. 2. 3. 4. XXVI. Et XXXII. Je vous informe avec  
soulagement que les personnes qui les ont emballées dans  
les boîtes pour les envoyer à Paris n'avoient pas  
eu une répise. Elles avoient conservé la partie de ces  
machines. Deux ou trois sont fracassées, la suspension  
brisée, les glaces cassées & réduites en poudre &c par une  
arrivée sans accident. Je vais travailler aux réparations  
des deux que j'ai choisis d'abord pour être mises en  
état d'aller à la mer. Et ces deux ne peuvent l'être  
que dans trois mois au plus tôt. Je ~~peux~~ rétablirai  
successivement les autres horloges. Et c'est un travail  
qui sera long & désagréable: il est possible pour  
l'autorité de ces machines de voir la négligence de ceux  
qui en ont été chargés. Je vous prie Général de  
me faire en instruire le ministre.

Je suis avec l'respect.  
Galerie du Louvre n<sup>o</sup> 6. Signé Ferdinand Berthonne  
6 messidor an 8